



Quels droits après un licenciement ?

Par **moijeux**, le **30/11/2010** à **07:59**

Bonjour,

Bonjour

J'ai 49 ans et 6 mois . Je travaille dans le secteur de la vente (chaussure , habillement) depuis 30 ans dont **14 ans** chez mon employeur actuel comme responsable de magasin .

L'enseigne qui m'emploie est achetée par une autre et mon magasin est mis en vente.

Une fois le magasin vendu, je pense que je serai licenciée (licenciement économique ?).

Sachant que dans 6 mois , j'aurai **50 ans** et que j'ai 14 ans d'ancienneté , à quels droits pourrais-je prétendre ?

C'est la première fois que je me retrouve au chômage depuis que j'ai commencé à travailler , j'ignore tout de mes droits. Dois-je prendre un avocat pour négocier avec la nouvelle enseigne ? Je vous remercie.[s][s][s]